



Berne, le 18 février 2009

Va à:

Gouvernements cantonaux

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Milieux intéressés

**Révision totale de la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA):
prolongation de la consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 21 janvier 2009, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant la révision totale de la loi fédérale sur le contrat d'assurance. Le délai de réponse ayant été fixé au 30 avril 2009, différents participants à la consultation en ont souhaité la prolongation. Compte tenu de l'importance du dossier, le Conseil fédéral a décidé de prolonger le délai de consultation de **trois mois, soit jusqu'au 31 juillet 2009**.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Hans-Rudolf Merz
Président de la Confédération